

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2020

A 20 h 30

Conseil Municipal :

La réunion a lieu à nouveau dans la salle du Conseil de la Mairie. Tous les conseillers présents portent un masque de protection.

Présents : Tous les conseillers SAUF Messieurs Luc APPERT (représenté par M. Jean-Jacques GOUAULT, Arnaud DESSERTENNE (a donné son pouvoir à Marianne LECOMTE) et Didier RYSSSEN (représenté par M. Francis GARAUDEL).

Convocation du 04 septembre 2020

Madame Amélie LEMAIRE a été nommée secrétaire.

Le Maire excuse les trois absents qui ont donné une procuration, puis il énumère l'**ORDRE DU JOUR**

- Délibérations :

- Renouvellement contrat Mme HURTAUX Chrystel
- Choix délégué CNAS (Centre National d'action sociale)
- Acquisition garage Dupeux (pas de changement du prix d'acquisition global)
 - Mise à jour de certaines commissions municipales
 - Remboursement cartes cadeau naissance à l'association de Pétanque
- Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant (**COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES**)
 - Cadeau fin d'année des agents
 - Réactualisation de la délibération fêtes et cérémonies (décès, mariages, naissances,....)
- Désignation d'un correspondant sécurité routière pour la Préfecture
 - Nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie
 - Désignation d'un correspondant Défense

Questions diverses:

Zone Dupeux, Zone le Gros Buisson, Travaux rue du Neuf Bourg et rue de la crayère, brûlage des déchets verts hors agglomération, pétition rue des remparts, mise en place de priorité à droite rue de Vouziers et rue de Reims, les containers dans la commune -verres, vêtements, cimetière, aire de jeux, procédures de rétrocession de zones privées à la commune (lot Serge Antoine, rue des Chalets, Châlons Habitat), point sur la bibliothèque, etc

La plus jeune conseillère, Madame Amélie LEMAIRE, relit le compte-rendu de la dernière réunion du conseil en date du 26 juin 2020.

Puis avant de passer aux délibérations, le Maire explique à l'Assemblée que pour la Commission de contrôle, il avait été décidé de reprendre les trois personnes qui étaient déjà dans cette commission lors du dernier mandat c'est-à-dire Mme Amélie LEMAIRE, M. Didier CAILLIARD et Mme Nathalie MATHE.

Mais un mail de la Préfecture nous rappelle que cette commission ne doit être composée que d'élus et s'il y a deux listes présentes au conseil elles doivent toutes les deux être représentées.

M. Jean-Pierre PALADINI est donc d'office dans cette commission étant le seul élu de la seconde liste.

Le Maire demande à l'assemblée si un autre conseiller accepte d'être dans la commission de contrôle : M. Emmanuel CHONION se propose.

Nous avons donc Mme Amélie LEMAIRE, M. Jean-Pierre PALADINI et M. Emmanuel CHONION pour cette commission de contrôle.

Après cet aparté, Le Maire revient à l'ordre du jour,

Délibération N°31 - Délégué CNAS

Considérant :

- **qu'il** appartient au conseil municipal de désigner un délégué au CNAS (Centre National d'Action Sociale)

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Marianne LECOMTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* **désigne** Madame Marianne LECOMTE comme déléguée au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales.

Délibération N°32- COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES : Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant

La communauté Urbaine du Grand Reims a approuvé le principe selon lequel ladite commission se compose de représentants des communes désignés par délibération de chaque conseil municipal, avec pour chaque membre titulaire désigné un suppléant.

✓ **que** chaque conseil municipal est représenté comme suit :

- Reims : 10 membres,
- Tinquieux : 3 membres,
- Bétheny, Cormontreuil, Fismes : 2 membres par commune,
- Autres communes : 1 membre par commune

✓**que** chacun des Maires des communes de la communauté urbaine du Grand Reims doit désigner le ou les membre(s) de la CLECT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré, avec 13 voix pour et 2 contre

- **désigne** Madame Marianne LECOMTE en titulaire et M. Jean-Jacques GOUAULT en suppléant pour représenter la commune à la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT).

Délibération N°33- Renouvellement du contrat à temps complet de l'adjoint administratif pour l'agence postale et la bibliothèque et la mairie Contrat : Parcours emploi compétence

Par délibération N°53 du 15 novembre 2019, le Conseil Municipal avait renouvelé le contrat de l'adjoint administratif 2^{ème} classe à l'agence postale et à la Bibliothèque en mettant en place un contrat Parcours emploi Compétences pris en charge par pôle emploi à hauteur de 40 % de la rémunération pour 20 heures hebdomadaires car la commune avait choisi l'emploi d'une personne reconnue Travailleur Handicapé. Le contrat avait été signé en partenariat avec Pôle emploi.

Cet agent est passé en contrat à temps complet le 1^{er} juillet 2020 (heures réparties comme suit : la Bibliothèque : 3 heures, la Poste : 20 heures, la Maison des services : 6 heures, la Mairie :6 heures).

Après renseignement pris auprès de pôle emploi, il s'avère que la commune peut renouveler le contrat de cet agent pour 10 mois encore avec prise en charge à hauteur de 20 heures hebdomadaires.

Le Maire propose donc le renouvellement de ce contrat du 05 octobre 2020 au 04 août 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **approuve** le renouvellement du contrat Parcours Emploi Compétences de l'adjoint administratif pour l'agence postale communale, la Bibliothèque et la Mairie (heures réparties comme suit : la Bibliothèque : 3 heures, la Poste : 20 heures, la Maison des services : 6 heures, la Mairie :6 heures).

- **autorise** Monsieur le Maire (ou ses adjoints délégués) à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération N°34- Ressources humaines : cadeau de fin d'année au personnel

Les cadeaux de fin d'année n'entrent pas dans le cadre du régime indemnitaire et relèvent de la politique d'action sociale définie par la collectivité territoriale. Les prestations d'action sociale résultent d'une décision de l'assemblée délibérante et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir. Elles ont un caractère facultatif et peuvent donc être différentes selon les collectivités.

Le Maire, M. Jean-Jacques GOUAULT, propose de maintenir ce cadeau de fin d'année offert sous forme de chèques cadeaux et pour un montant de 80 euros par personne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'accepter le principe du chèque cadeau
- de fixer le montant par personne à 80 euros,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le bon de commande.

Délibération N°35- Actualisation des cinq commissions municipales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **décide** d'actualiser les commissions municipales suivantes,

commission n°3	Communication	LEMAIRE Amélie	BOUCKSOM Isabelle CHONION Emmanuel CHARTON Frédéric RYSEN Didier JORDA Jérôme BASSET Sandra HURTAUX Chrystel
commission n°4	Arbre de Noël et Paques	GARAUDEL Francis	BUCHE Gina LE MOUPELLIC Annie LEMAIRE Amélie LOMBARD Odile DESCARRIER Philippe PILLIERE Claudine PILLIERE Alain LUNDY Marie-Claude AVRIL Micheline BOSSERELLE Jean-Claude
commission n°5	Sports, jeunesse, culture, fêtes et loisirs	DESSERTENNE Arnaud	GARAUDEL Francis BUCHE Gina LEMAIRE Amélie CHONION Emmanuel LE MOUPELLIC Annie LOMBARD Odile MATHE Nathalie PILLIERE Claudine PILLIERE Alain GOURIS Maxime COPITET Georgina HUET Laure
commission n°15	De pilotage Zone le Lohan	GOUAULT Jean-Jacques	LECOMTE Marianne GARAUDEL Francis LEMAIRE Amélie COPITET Georgina

			LOMBARD Odile APPERT Luc CHONION Emmanuel FRANCOIS Maxime DUPEUX Jean-Luc GILLET Monique DESCARRIER Philippe JORDA Jérôme DEVILLEZ Franck DESSERTENNE Arnaud CAILLIARD Didier PINIAU Raynald LUNDY Bernard RENARD Francis LAFON Jean-Jacques HURTAUX Chrystel HUET Sébastien
commission n°16	Vie participative et conseil des enfants et propreté ci-toyenne	CHONION Emmanuel	MATHE Nathalie CHARTON Frédéric LEMAIRE Amélie LUNDY Marie Claude LUNDY Isabelle DESSERTENNE Arnaud LOMBARD Odile FRANCOIS Maxime PINIAU Christine CANTIN Maëlle GOUAULT Jean-Jacques

Délibération N°36- Fêtes et cérémonies

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

· **décide** de prendre en charge les dépenses suivantes inhérentes aux diverses fêtes et cérémonies.

Médailles pour la célébration de différentes cérémonies comme la médaille d'honneur pour élus, personnel communal, Sapeurs-Pompiers, ou les Noces d'or, d'argent pour les habitants de la Commune, médailles sportives, etc

Cérémonies officielles et les vins d'honneur: 8 mai, 14 juillet, 11 novembre, vœux du maire : coussin, gerbes ou autres telle que boissons ou repas pour les artisans, les invités,...

Manifestations locales : animations sportives, associatives ou autres avec remise de récompenses telles que coupes, trophées, médailles, fleurs,...

Fête patronale : animation de la fête et dépenses annexes comme repas pour les musiciens, etc..

Pour les manifestations locales comme les animations sportives, associatives ou autres : le paiement des repas, boissons, friandises, coupes, etc

Les évènements familiaux divers ou autres évènements comme les naissances, mariages, décès, convalescence (maladies, hospitalisation,...) concernant un élu, un membre du personnel communal, une personne « notable » ou locale, un administré : fleurs, avis dans la presse, cadeau divers

Délibération N°37- Nouveaux horaires d'ouverture au public de la Mairie

Le Maire, après avoir fait un point sur les horaires de la Mairie propose de modifier les jours et heures d'ouverture au public du secrétariat de Mairie :

les nouveaux horaires au 5 octobre 2020

Nouveaux horaires d'ouverture au public proposés :

- Du lundi au vendredi
8h45 à 12h30
- Du lundi au vendredi
sur rendez-vous de 13h15 à 16h30

Délibération N°38- Remboursement à l'association Pétanque loisirs de l'avance de 100 euros pour carte cadeaux naissance 2019

En fin d'année 2019, Mme Isabelle BOUCKSOM, en tant que Présidente de la commission Arbre de Noël et Pâques, avait commandé des cartes cadeau pour les naissances 2019 du village au CARREFOUR de Cernay les Reims pour un total de 100 euros. Cet achat avait été réglé par chèque de l'Association Pétanque loisirs car le magasin refusait pour ce genre d'achat le virement administratif. Le Maire propose de rendre les 100 euros à l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** le remboursement des 100 euros à l'association Pétanque loisirs au compte 6232.

Délibération N°39- Désignation d'un correspondant Défense

Le Maire rappelle à l'assemblée que la désignation, par chaque conseil municipal, d'un élu « correspondant défense » a été décidée en octobre 2001 par le Secrétaire d'Etat à la Défense. Il aura pour mission de sensibiliser les citoyens aux questions de défense et sera l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du Département et de la Région.

Le Maire propose Monsieur Frédéric CHARTON, conseiller municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **désigne** Monsieur Frédéric CHARTON, conseiller municipal, comme correspondant défense pour la commune de Bétheniville.

Délibération N°40- Désignation d'un correspondant Sécurité Routière

Le Maire rappelle à l'assemblée que la désignation, par chaque conseil municipal, d'un correspondant Sécurité Routière a été demandé par le Préfet. Il sera chargé de la diffusion des informations relatives à la sécurité routière ainsi qu'à sa prise en charge dans la collectivité.

Le Maire propose de nommer Madame Georgina COPITET, conseillère municipale, à

cette fonction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

· **désigne** Madame Georgina COPITET, conseillère municipale, comme correspondant défense pour la commune de Bétheniville.

Délibération N°41 B- Proposition d'acquisition du terrain AE 5 de 1 080 m² et de la parcelle AE 7 de 15 021 m² (comprenant un bâtiment commercial-acquisition de l'immeuble en l'état) pour respectivement 45 000 euros TTC et 176 600 euros TTC hors frais de notaire

Le Maire rappelle au conseil Municipal que, lors de la séance du 14 mars 2018, il avait évoqué la possibilité d'acquérir la zone le Lohan comprenant la parcelle AE 7 de 1h 50a 21ca se trouvant sous mandataire liquidateur et la parcelle AE 5 de 1 080 m² appartenant aux consorts DUPEUX.

Le Maire se propose de revoir les offres. Pour le garage, achat en l'état -section cadastrée AE 7, il propose la somme de 176 600 euros TTC et pour la parcelle de terrain voisine cadastrée AE 5, il propose 45 000 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **valide** le projet d'acquisition de ces deux parcelles comprenant la parcelle AE 7 de 1h 50a 21ca au prix de 176 600 euros TTC, achat en l'état, et la parcelle AE 5 de 1 080 m² pour la somme de 45 000 euros TTC.

- **charge** le Maire de signer tous les actes relatifs à cette affaire.

- **précise** que les frais seront à la charge de la Commune.

Questions diverses -

Terrain le Bois judas :

La commune a autorisé la vente du terrain à AGENCIA, aménageur des territoires, situé à REIMS pour une somme de 190 000 euros en début 2019. AGENCIA avait, en mai 2019, demandé à ce que la commune rectifie sa délibération initiale en rajoutant que le prix annoncé était TTC.

Aujourd'hui, AGENCIA nous informe que la commune n'étant pas assujettie à la TVA sur la vente de terrain, il faudra déduire la TVA des 190 000 euros attendus.

Travaux le Gros Buisson : Aménagements sportifs :

L'électricité a été installée. Vers le 05 octobre, le revêtement de 5 cm sur la piste de roller sera posé. La clôture sera terminée aux environs du 19 octobre.

Le club de roller doit faire un premier entraînement avant la fin du mois de

septembre.

Pour le BMX, des entraîneurs de Couvrot viendront sur Bétheniville. Leur proposition étant de s'associer avec des locaux pour créer un club.

La grille de départ devrait être posée la semaine 39.

Pour la pelouse, on attend la saison des pluies.

Ensuite, il faudra programmer une réunion de la commission fleurissement pour l'aménagement paysager.

Débat sur le revêtement du parcours de santé : pour certains élus, le gravier n'est pas du tout confortable.

Le Maire n'est pas opposé à améliorer la zone mais cela ne pourra pas se faire cette année car il faudra revoir quel sol mettre dans ce parcours et chiffrer le coût de cette modification.

Travaux de voirie :

Rue du Neuf Bourg : Les travaux avancent bien. La partie pluviale est terminée.

L'entreprise EUROVIA a commencé les bordures. Une concertation avec les riverains se fait au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

D'après notre arrêté municipal, seuls les bus scolaires, les riverains, les véhicules de secours et du personnel communal étaient autorisés à circuler sur la rue du neuf bourg, on constate que beaucoup de véhicules non autorisés passent sur cette rue même pendant les heures de travaux.

Pendant les prochaines vacances scolaires en octobre, il y aura décapage de la voirie et pose de l'enrobé. A ce moment-là, la rue du neuf bourg sera totalement fermée à la circulation (pas de dérogations possibles).

Pour les véhicules venant de Sainte Marie à Py ou Sommepey, une déviation côté Ardennes sera mise en place.

Pour ceux venant de Vaudesincourt, Aubérive,... la déviation actuelle par la D931 puis la D34 débouchant sur Pontfaverger sera obligatoire.

Une exception sera faite le week end du 16 octobre pendant 2.5 jours, les camions de la sucrerie pourront passer.

Normalement le 20 novembre les travaux devront être terminés.

Rue de la Crayère : Ces travaux sont orchestrés par la Communauté Urbaine du Grand Reims. La rue sera refaite depuis la Départementale RD980 jusqu'au-delà de la Cité Renaud.

La 1ère réunion de chantier se fera le 22 septembre. Les travaux s'étaleront jusqu'au 14 décembre.

Les riverains, le service de ramassage des ordures seront avertis.

Brûlage des déchets hors agglomération :

Le Maire rappelle que dans la commune, il est interdit de brûler les déchets verts; ce sont les éléments issus de la tonte, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires – voir l'arrêté préfectoral réglementant les feux de plein air dans le département.

Pour ce qui est du brûlage des déchets hors agglomération et au-delà des 200 m des maisons, il est rappelé qu'une déclaration préalable doit être déposée en Mairie au moins 48 h avant. Le Maire pourra interdire le brûlage s'il le juge nécessaire.

Pétition rue des remparts :

Une pétition venant d'une partie des riverains de la rue des remparts a été déposée en Mairie pour dénoncer la vitesse excessive des véhicules sur leur rue et l'augmentation du trafic routier due aux travaux de voirie de la rue du neuf bourg. Le Maire a fait une réponse à chaque signataire pour leur expliquer qu'un arrêté a été pris pour sécuriser la rue en imposant une zone 30 sur la rue des remparts, Grande Rue, rue du Pont Molinet et rue d'Orfeuil et en interdisant les véhicules de plus de 3.5 tonnes de circuler sauf autorisation expresse.

La vitesse dans l'agglomération :

Il a été constaté que la limitation de vitesse sur Bétheniville n'est pas beaucoup respectée. Afin de casser la vitesse et d'obliger les véhicules à ralentir, sur la rue du neuf bourg, les priorités seront à droites.

Le conseil municipal réfléchit à mettre la traverse RD 980 comprenant la rue de Vouziers et la rue de Reims en priorités à droites, ce qui obligerait les automobilistes à ralentir.

Les containers verres et vêtements :

Le service déchèterie du Grand Reims aimerait que le container à verres situé près du garage Dupeux soit installé ailleurs. Après un tour de table, l'assemblée décide de ne pas le bouger car il ne gêne personne et il est bien placé pour les associations qui utilisent les terrains de sports.

Ce sont les containers qui se situent près de la place de la mairie qui posent problèmes, ils débordent souvent et les gens mettent les vêtements ou les verres à côté. L'endroit qui est en plein centre du village est souvent sale malgré le nettoyage régulier des agents municipaux.

Pour la benne à vêtements, la mairie va rappeler l'entreprise qui s'occupe de ce container et lui demander soit de le vider plus régulièrement soit de le retirer.

Le Maire demande aux conseillers de réfléchir à un autre emplacement pour ces containers.

Cimetière :

La 1^{ère} adjointe, Marianne LECOMTE, prend la parole. Elle explique qu'une procédure de reprise des concessions en état d'abandon est en cours. Début septembre, un 2^{ème} Procès-verbal pour les tombes à l'abandon a été dressé avec nouvelle mise en demeure pour réhabiliter les sépultures. Après un délai d'un mois, si les stèles sont toujours en état d'abandon, les concessions seront reprises par la commune par délibération prises au prochain conseil municipal.

Les reprises ne s'effectueront que sur les tombes représentant un danger (stèles qui s'effondrent, tiges métalliques qui dépassent,....).

Un règlement du cimetière est en cours d'élaboration.

Eglise :

L'entreprise doit refaire la rosace au-dessus de la chorale qui est la plus dangereuse et pour laquelle il a fallu interdire le public à cet endroit côté intérieur église et côté extérieur la rosace donne sur la cour de l'école.

Cette entreprise doit venir courant de la semaine 38 pour monter son échafaudage à l'intérieur de l'église.

Rétrocession de zones privées à la commune :

Monsieur le Maire revient sur le ce sujet qui avait déjà été évoqué lors du dernier conseil municipal avec une partie de voirie au niveau des garages de l'HLM qui appartient à Châlons-en-Champagne Habitat et que la commune aimerait récupérer. Cette reprise de voiries, chemins , est nécessaire pour permettre à la Commune de faire des travaux de rénovation sur ces zones car la collectivité ne peut pas entreprendre des travaux sur des biens qui ne lui appartient pas.

Rue des chalets : Dans cette rue, deux petites parcelles appartiennent à des propriétaires privés non identifiés. La 1^{ère} Adjointe, Marianne LECOMTE, cherche à les retrouver afin de négocier une rétrocession de ces 2 parcelles à la commune.

Lotissement Serge Antoine : la voirie interne de ce lotissement ainsi que les espaces verts appartiennent aux habitants du lotissement. Le Maire prévoit une réunion des colotis afin de les convaincre de céder leur espace vert et leur voirie à la commune.

Chemins de l'Association Foncière de Bétheniville : Le Maire souhaite échanger plusieurs chemins de l'AF. Les chemins AF en question représentent un intérêt particulier pour la commune comme le chemin AF le long du terrain de tennis ou celui situé dans la zone artisanale -partie haute- celui qui va du garage Dupeux à la Départementale 980, ou encore le chemin au niveau des garages de l'HLM qui va jusqu'à la rue de l'éveil et enfin celui qui longe le lotissement la Madeleine. Le Maire va se rapprocher du Président de l'AF.

Informations diverses :

La bibliothèque : Elle a été réouverte au public. Mais avec le contexte sanitaire actuel, il y a peu de monde.

Les panneaux de signalisation : Rue de Reims et rue de Munet (près de la place de la Mairie), des feux clignotants ont été rajoutés au niveau des passages-piétons, ils clignotent si la limitation de vitesse est dépassée (32 km/h).

Les plots au niveau du pont rue de Munet : ils sont là à titre expérimental et jusqu'à la fin de l'année. Après ce délai, une analyse sera faite sur les effets de ces ralentisseurs et le conseil municipal, en accord avec le Département, décidera s'il valide ou non la pose définitive de plots ou s'il mettra en place une autre solution pour faire ralentir les usagers de la route.

Le Vivre à Bétheniville- VAB : Il apparaît que la remontée des informations par les associations notamment soit difficile. Un léger problème de communication s'est posé lors de l'impression et de la distribution du journal.

Une réunion de la commission communication aura lieu fin septembre ou début octobre afin de sortir un nouveau VAB avant la fin d'année.

Les panneaux d'information : M Francis GARAUDEL, le 2^{ème} Adjoint, informe l'assemblée que les panneaux électroniques sont arrivés. Mais il faut mettre le

courant. Il précise que l'électricien vient dans la semaine du 14 septembre. La commission devra alors décider qui met les informations sur les panneaux et quelles informations.

La journée "Nettoyons la nature" : *M. Emmanuel CHONION, Président de la commission Vie participative et conseil des enfants et propreté citoyenne, annonce que la journée "Nettoyons la nature" aura lieu le 26 septembre 2020. Plusieurs personnes sont intéressées. Sur le site internet de la commune, il y a un formulaire à remplir. Des affiches ont été mises au Collège de Pontfaverger et des affiches sont à mettre aux écoles de Bétheniville.*

Une réunion de la commission est prévue pour préparer cette journée et notamment pour voir les secteurs de nettoyage.

Le magasin Leclerc sponsorise l'évènement en fournissant les équipements : gants, sacs poubelle, chasubles.

Cartes d'élus : *Une conseillère municipale demande au Maire s'il est possible d'avoir une carte d'élus pour les conseillers afin de leur permettre de s'identifier lorsqu'ils se présentent chez les administrés lors des diverses distributions comme eaux pour les personnes âgées ou VAB, ..*

Le Maire lui annonce que cela est prévu.

Le tracteur DEUTZ : *Un conseiller demande au Maire où en est la réparation du tracteur DEUTZ qui devait être réparé par un habitant de la commune en échange de la donation du camion RENAULT de la commune qui lui aussi était en panne.*

Le Maire informe le conseil que la personne qui devait s'occuper de ce dossier est en congés et dès son retour, il gèrera le dossier.

Travaux voirie CUGR : *Monsieur le Maire informe le conseil que la rue de la crayère sera bien faite cette année et que la rue du martelet et la cité Renaud sont au programme pour 2021.*

Les caméras : *M. Jean-Jacques GOUAULT annonce à l'assemblée que toutes les caméras seront opérationnelles d'ici fin octobre. Elles sont sur des antennes hautes fréquences.*

La Commission de contrôle : *La Sous-Préfecture a demandé de désigner 3 conseillers et non 1 seul. Et s'il y avait des membres de 2 listes différentes au conseil, il fallait au moins 1 membre de la 2^{ème} liste.*

Donc

Sur la 1^{ère} liste :

Mme Amélie LEMAIRE

M. Emmanuel CHONION

Sur la 2^{ème} liste :

M. Jean-Pierre PALADINI

Et toujours

M. Didier CAILLIARD représentant du tribunal judiciaire

Mme Nathalie MATHE représentante du Préfet

En bref

Une habitante de Bétheniville demande à la commune d'aménager une place handicapée dans son lotissement.

Conflit de voisinage sur la commune : La mise sur les réseaux sociaux de ce conflit a amplifié le problème au lieu de le résoudre.

Le Maire met en garde contre l'utilisation des réseaux sociaux comme source de diffusion de certaines informations.

Fin de la réunion : 23h 35